

OBJET :

**Budget Eau M49
Affectation du résultat
de l'exercice 2022**

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13

Le Maire soussigné
Certifie qu'en application du
Code Général des Collectivités
Territoriales, la convocation du
Conseil Municipal a été affichée
le

24 janvier 2023

N° 03-2023

Envoyé en préfecture le 01/02/2023

Reçu en préfecture le 01/02/2023

Publié le 01/02/2023

ID : 073-217301175-20230131-20233101_03_AFF-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **trente et un janvier**, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHEMIN, Maire.

Étaient présents : Claude MEILLE, Jean-Claude BLAIX, Patou ROBIN, Maryvonne ROBIN, Pierre SIRE, Gilles FAVRE, Pascale BERTHOLLET, Dorian MAGNIER, Dominique GALERNE, Samuel FADDA, Aurélie FERREIRA.

Absents excusés : Florian DUCROT, Mélanie BIBOLLET.

Procurations : Kelly BERTRAND donne procuration à Aurélie FERREIRA.

Secrétaire de séance : Patou ROBIN.

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 46 820,31€
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	20 173,09 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00 €
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	26 647,22 €
Résultat à affecter d. = a. + c. (Si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	46 820,31 €
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	72 150,53 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
Besoin de financement = e. + f	0,00 €
AFFECTATION = d	46 820,31 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1) 2)	0,00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement réservé à la collectivité de rattachement (D 672)	46 820,31 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Le Maire
François CHEMIN

